

## **Allocution sur l'assistance aux victimes**

**6<sup>e</sup> Assemblée des Etats Parties à la Convention sur les armes à sous-munitions**

**6 septembre 2016**



Merci Monsieur le Président.

C'est pour moi un grand honneur et privilège de prendre la parole devant cette assemblée qui aujourd'hui évoque la thématique très importante de l'assistance aux victimes.

Chers délégués, voilà bientôt une décennie que nous nous sommes engagés dans ce noble combat qui depuis a porté ses fruits, en permettant par exemple la libre circulation pour des communautés jadis affectées par les bombes à sous-munitions, ou la relance des activités agricoles au profit de dizaines de milliers de personnes dans le monde.

Mais, chers délégués, monsieur le Président, vous conviendrez avec moi que nous ne saurions crier victoire alors que des milliers de vies humaines ont été brisées du fait de ces engins de la mort. Seulement au cours de la dernière année, des centaines de personnes ont perdu la vie ou ont été mutilées par des bombes à sous-munitions en Syrie, au Yémen, et dans au moins six autres pays et deux autres territoires disputés. Nous présentons nos très sincères condoléances à toutes les familles et communautés endeuillées.

En effet, tout comme moi, un peu partout dans le monde des enfants, des femmes et des hommes ont perdu la vie ou été mutilés à jamais. Mais le pire est que la majorité des survivants vivent dans la précarité et dépendent principalement du soutien de leur famille, car les soins de santé ne sont pas accessibles, qu'ils peuvent coûter très cher et que l'Etat n'offre souvent aucune protection sociale.

Une attitude responsable, engagée et surtout désintéressée s'impose à tous et à chacun pour faire face à ce fléau.

Plusieurs années se sont écoulées et des millions de dollars ont été investis dans le cadre de la dépollution et de l'accompagnement technique des Etats. Pendant ce temps nous, victimes, ne cessons de nous poser la question à savoir si les partenaires disposent d'une petite idée du pourcentage destiné à l'accompagnement des survivants. L'assistance aux victimes doit

être traitée à égalité avec les autres obligations de la Convention – avec le même sentiment d’urgence, et avec des moyens proportionnels aux besoins. Le soutien financier international doit être augmenté, en particulier pour les organisations représentant les victimes, qui offrent des services en régions rurales et isolées.

Il faut aussi faire en sorte que les victimes bénéficient des projets nationaux ou locaux liés à la santé, à l’économie locale, ou aux droits de la personne. En ce sens nous remercions l’Australie et le Chili, pour le document d’orientation présenté aujourd’hui. Les nouveaux Objectifs de Développement Durable pourraient aider à concrétiser les droits des victimes. Vous devez, chers délégués des pays affectés, alerter vos collègues des Ministères de la Santé, de l’Education ou du Développement rural, et leur expliquer l’obligation d’assistance aux victimes. Et vous devez, chers délégués des pays donateurs, parler avec vos collègues en charge de l’assistance au développement, afin que leurs projets répondent aussi aux besoins des victimes.

Je souhaite insister sur le fait que les victimes requièrent un soutien à long terme. Malheureusement, l’accompagnement des survivants ne s’inscrit souvent que dans l’urgence, alors que le vécu des victimes est continu. Les projets d’assistance internationale sont souvent beaucoup trop courts; ils peuvent durer aussi peu que six mois. Ce type de financement et de soutien à court terme ne permet pas de solutions durables.

Nous espérons pouvoir compter sur vous, pour une prise en charge effective des victimes de ces engins de la mort, afin que des dispositifs concrets soient pris dans le domaine de la santé, de l’appareillage, du soutien psychologique et surtout de la réinsertion durable.

En adoptant le Plan d’Action de Dubrovnik, les Etats se sont engagés à améliorer la participation des survivants. Nous devons être activement engagés dans toutes les décisions qui ont une incidence sur nos vies. Quand les gouvernements préparent un plan d’action, modifient une loi, créent un projet de développement économique local, construisent une école dans une communauté affectée, les survivants doivent pouvoir participer activement aux décisions.

En terminant nous remercions les partenaires et les Etats engagés dans le domaine de l’assistance aux survivants dans le monde. Merci.